

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT MEDARD LA ROCHETTE

L'an **deux mille vingt quatre, le douze décembre**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MEDARD LA ROCHETTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LARGE, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, M. Eric BENHAMMOU, M. Jonathan COURAUD, Mme Nathalie DUCHÉ, M. Olivier SÉBENNE, Mme Josiane MOURLON, M. Thierry JAMOT, Mme Catherine THOMAS, M. Serge FOURTON.

Étaient absents excusés : Mme Fanny ROBY, M. Ian ANGUS.

Secrétaire : M. Olivier SÉBENNE. a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

- 01- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 novembre 2024
- 02- Compte-rendu des décisions municipales prises dans le cadre des délégations du Maire
- 03- Convention de prêt de salle à l'association Aproart
- 04- Adhésion de la commune au Syndicat Est Creuse Développement
- 05- Création d'un emploi permanent au grade de rédacteur pour exercer les missions de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants
- 06- Effacement de dettes
- 07- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- 08- Demande d'achat d'un terrain communal à Fourneaux
- 09- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- 10- Questions diverses

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
	INFO	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 novembre 2024	
MA-DEL-2024-57	Convention de prêt de salle à l'association Aproart	Le Conseil Municipal, hors de la présence de M. SÉBENNE, président de l'association APROART, et de Mme THOMAS, adhérente de l'association, après en avoir délibéré, à l'unanimité : -accepte la location d'un des logements de l'Ecole de Fourneaux, aux jours et heures demandés, à l'association APROART pour le compte de M. MANZANOS GARCIA, artiste peintre, à compter du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. -fixe le montant de cette location à 120.00 €, pour l'année, payable à terme échu. -autorise M. LE MAIRE à signer la convention correspondante avec l'association APROART.	Adoptée à l'unanimité 10 VOTANTS 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2024-058	Adhésion de la commune au Syndicat Est Creuse Développement	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : -approuve les statuts présentés ; -décide d'adhérer au Syndicat Est Creuse Développement ; -nomme Mme MOUTARDE Caroline en tant que déléguée titulaire et M. BENHAMMOU Eric en tant que délégué suppléant ; -autorise M. LE MAIRE à signer tous les documents nécessaires ;	Adoptée à l'unanimité 12 VOTANTS 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

MA-DEL-2024-059	Création d'un emploi permanent au grade rédacteur pour exercer les missions de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants	<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :</p> <p>ARTICLE 1 De créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de secrétaire général de mairie à temps complet 35H, à compter du 1er janvier 2025.</p> <p>ARTICLE 2 De modifier le tableau des effectifs, à compter du 1er janvier 2025, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="576 465 1289 667"> <thead> <tr> <th>Filière</th> <th>Cadre d'emploi</th> <th>Grade</th> <th>Fonctions</th> <th>Catégorie</th> <th>Durée hebdomadaire de service (heures minutes)</th> <th>Temps de travail</th> <th>Ancien effectif</th> <th>Nouvel effectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Administrative</td> <td>Rédacteur Territorial</td> <td>Rédacteur</td> <td>Secrétaire général de mairie</td> <td>B</td> <td>35h</td> <td>100 %</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>ARTICLE 3 Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire La rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'agent (grade et échelon). L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.</p> <p>ARTICLE 4 M. LE MAIRE est autorisé à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.</p> <p>ARTICLE 5 M. LE MAIRE est chargé d'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse.</p>	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Fonctions	Catégorie	Durée hebdomadaire de service (heures minutes)	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif	Administrative	Rédacteur Territorial	Rédacteur	Secrétaire général de mairie	B	35h	100 %	0	1	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>12 VOTANTS 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Fonctions	Catégorie	Durée hebdomadaire de service (heures minutes)	Temps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif													
Administrative	Rédacteur Territorial	Rédacteur	Secrétaire général de mairie	B	35h	100 %	0	1													
MA-DEL-2024-060	Effacement des dettes	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :</p> <p>-d'approuver l'effacement de la créance sus-citée d'un montant global de 2 055,54 € par mandatement sur le compte 6542 « créances éteintes » du budget de la commune.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>12 VOTANTS 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>																		
MA-DEL-2024-061	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de statuer sur l'admission en non-valeur du reste dû, du titre de recette suivant :</p> <p>-n°00046 de l'exercice 2020, (objet : cordes de bois, montant : 300.00), par mandatement sur le compte 6541 « non-valeurs » du budget de la commune</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>12 VOTANTS 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>																		
MA-DEL-2024-062	Demande d'achat d'un terrain communal à Fourneaux	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de procéder à la vente de cette parcelle communale.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>12 VOTANTS 0 POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION</p>																		
MA-DEL-2024-063	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	<p>Emprunts et dettes assimilées :</p> <p>-Dépôts et cautionnements reçus 250 € (art.165)</p> <p>Immobilisations incorporelles :</p> <p>-Concessions et droits similaires 2 500 € (art. 2051)</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>12 VOTANTS 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>																		

	<p>Immobilisations corporelles :</p> <p>Travaux sur terrains</p> <ul style="list-style-type: none"> -Cimetières 7 500 € (art. 2116) -Agencements et aménagements de terrains 3 000 € (art. 212) <p>Travaux sur bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> -Constructions bâtiments publics 12 750 € (art. 2131) -Constructions bâtiments privés 10 000 € (art. 2132) -Installations générales, agencements, aménagements 12 750 € (art. 2135) -Autres constructions 5 000 € (art. 2138) <p>Installation, matériel et outillage technique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réseaux de voirie 12 500 € (art. 2151) -Installation de voirie 5 000 € (art. 2152) -Autres réseaux divers 8 750 € (art. 21538) -Matériel et outillage technique 11 250 € (art. 2157) -Autres installations, matériel & outillage techniques 10 000 € (art. 2158) -Dépenses ultérieures immobilisées 10 000€ (art. 21622) <p>Autres immobilisations</p> <ul style="list-style-type: none"> -Matériel de bureau et mobilier 3 250 € (art. 2184) -Autres immobilisations corporelles 25 000 € (art. 2188) <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. LE MAIRE dans les conditions exposées ci-dessus, de donner son autorisation à M. LE MAIRE pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2025, les dépenses d'investissement ci-dessus.</p>	
--	--	--

DECISIONS DU MAIRE

-Décision n° MA-DEC-2024-007 en date du 29 novembre 2024 portant sur l'achat d'une tondeuse autoportée thermique :

Pour faire suite à une nouvelle panne du tracteur tondeuse Kubota, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis de la Société Dumontaux située à CRESSAT portant sur l'achat d'une tondeuse autoportée thermique d'un montant total de 5 000.00 € HT, soit 6 000,00 € TTC, hors reprise du Kubota.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 20H25.
Affiché le 17 décembre 2024.